

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 33 du 24 avril 2020

TEXTE RÉGLEMENTAIRE PERMANENT

Texte 2

CIRCULAIRE N° 44/ARM/DCSEA/SD-RH/GDC/PM/RFR

portant abrogation de textes.

Du 14 janvier 2020

CIRCULAIRE N° 44/ARM/DCSEA/SD-RH/GDC/PM/RFR portant abrogation de textes.

Du 14 janvier 2020

NOR A R M E 2 0 5 3 8 8 6 C

Texte(s) abrogé(s) :

- [Circulaire N° 2411/ARM/DCSEA/SD-RH/GDC/PM/RFR du 14 décembre 2018 relative au recrutement dans le corps des ingénieurs militaires des essences au grade d'ingénieur en chef de deuxième classe en 2019.](#)
- [Circulaire N° 2370/ARM/DCSEA/SD-RH/GDC/PM/RFR du 11 décembre 2018 relative à l'enseignement militaire supérieur du premier degré au service des essences des armées pour l'attribution du diplôme par examen des dossiers sur titres ou par équivalences en 2019.](#)
- [Circulaire N° 2371/ARM/DCSEA/SD-RH/GDC/PM/RFR du 11 décembre 2018 relative à l'enseignement militaire supérieur du premier degré au service des essences des armées pour l'attribution du diplôme sur épreuves - cycle 2019-2020.](#)
- [Circulaire N° 29/DEF/DCSEA/SD-RH/GDC/PM/RFR du 10 janvier 2017 relative à l'enseignement militaire supérieur de 2e degré - admission au cycle de formation 2017-2019 du brevet technique pour les officiers logisticiens des essences et admission au cycle de formation 2016-2018 du brevet technique pour les élèves ingénieurs militaires des essences.](#)

Référence de publication :

1. Les textes ci-après sont abrogés :

- [Circulaire n° 2411/ARM/DCSEA/SD-RH/GDC/PM/RFR du 14 décembre 2018](#) relative au recrutement dans le corps des ingénieurs militaires des essences au grade d'ingénieur en chef de deuxième classe en 2019.
- [Circulaire n° 2370/ARM/DCSEA/SD-RH/GDC/PM/RFR du 11 décembre 2018](#) relative à l'enseignement militaire supérieur du premier degré au service des essences des armées pour l'attribution du diplôme par examen des dossiers sur titres ou par équivalences en 2019.
- [Circulaire n° 2371/ARM/DCSEA/SD-RH/GDC/PM/RFR du 11 décembre 2018](#) relative à l'enseignement militaire supérieur du premier degré au service des essences des armées pour l'attribution du diplôme sur épreuves - cycle 2019-2020.
- [Circulaire n° 29/DEF/DCSEA/SD-RH/GDC/PM/RFR du 10 janvier 2017](#) relative à l'enseignement militaire supérieur de 2e degré - admission au cycle de formation 2017-2019 du brevet technique pour les officiers logisticiens des essences et admission au cycle de formation 2016-2018 du brevet technique pour les élèves ingénieurs militaires des essences.

2. La présente circulaire est publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour la ministre des armées et par délégation,

*L'ingénieur général de 1^{re} classe,
directeur central du service des essences des armées,*

Jean-Charles FERRE.